



*Union Fédérale de La Santé Privée
Union Fédérale de L'Action Sociale*



ADRESSE

- **Aux syndicats des établissements relevant de la FEHAP ;**
- **Aux USD (Commission d'Action Sociale et Commission Santé Privée) ;**
- **Aux membres de la CEF ;**
- **Aux membres des CE des Unions Fédérales Santé Privée et Action Sociale.**

Montreuil, le 13 mars 2006.

JLP/nb.al. 037.06-2405

Cher(e)s Camarades,

Les syndicats représentés lors de la réunion du collectif FEHAP du 1^{er} février 06 à Montreuil ont débattu sur les points suivants :

1. Point sur les avenants dans la CCNT 51.
Point sur la commission paritaire du 31/01/2006 (voir compte rendu ci-joint).
2. Constats, état des lieux dans les établissements.
3. Premier travail collectif sur la perspective de « toilettage » de la CCNT 51.
(Voir document sur le site et le BF sup.).

A. POINT DANS LA CCNT 51 - Rapport avec la FEHAP

Depuis plusieurs années, la FEHAP s'efforce de nier les revendications légitimes des salariés déposées par la CGT. Elle va jusqu'à remettre en cause le paritarisme (coup de force sur les 2,58 %, sur les revalorisations de la valeur du point, etc.).

Pour 2006 : la FEHAP se propose de continuer sur la même ligne ; la Commission Paritaire du 31 janvier en atteste !

- **2,58 %** : La FEHAP rejette toute responsabilité et perspective de négociation sur les 2,58 % spoliés aux salariés (gel de salaire de l'ARTT) et renvoie cette responsabilité à l'UNIFED. L'UNIFED, le 13 janvier 06, suite au rejet du recours gracieux, avait elle renvoyé à la négociation dans chaque convention !
C'est l'impasse !
- **Revalorisation salariale** : La proposition de la FEHAP c'est 0,5 % au 1^{er} juillet 2006 en tout et pour tout (renvoi à notre plateforme revendicative de 2005 où nous avons estimé à 8,5 % la perte du pouvoir d'achat depuis 1999). La FEHAP maintient le cap. Les seules perspectives FEHAP sont tournées vers l'encadrement et les médecins ; ce qui est inacceptable compte tenu de l'urgence à répondre en matière de salaires pour toutes les catégories professionnelles et en tenant compte des « mesures bas-salaires » et catégorielles de la fonction publique.
- **« Nouveau toilettage » de la CCNT 51** : La FEHAP s'acharne à vouloir laisser place à une libre interprétation de la CCNT et à renvoyer à une négociation locale dans les établissements. Agir ainsi, c'est affaiblir notre contrat collectif qu'est la convention collective

nationale ; par exemple : avec la rénovation, concernant les Agents Hôteliers Spécialisés (ASH) à l'embauche, leur coefficient les rémunère en dessous du SMIC ! Pour les autres, priorités annoncées par la FEHAP sans commentaire : pénibilité du travail, prévoyance...

B. ETAT DES LIEUX

La politique générale de la remise en cause de l'offre de soins et la diminution des dépenses de santé (T2A « tarification à l'activité », nouvelles réglementations budgétaires n'autorisant plus de « déficit ») n'ont pour but que d'entraîner des fermetures d'activités, de services et d'établissements (des exemples comme à Paris l'Hôpital Foch avec externalisation totale des cuisines et de l'hôtellerie, des licenciements secs et des licenciements « sur-mesures » par des préretraites de salaire, etc.). Ainsi, plusieurs milliers d'emplois ont été supprimés et d'autres vont suivre dans toute l'Île de France (restructurations, fusions d'établissements avec des postes supprimés, remise en cause d'acquis sociaux, etc.).

Dans le contexte général de déréglementation du Code du Travail CPE/CNE, les employeurs FEHAP vont s'engouffrer dans les brèches ouvertes afin de précariser un peu plus le salariat et la jeunesse. Plusieurs camarades citent des exemples d'utilisation massive par les directeurs d'établissements de tous les contrats précaires en place (CAE, Contrat Avenir, etc.).

Dans de nombreux établissements, les employeurs n'appliquent pas les dispositions conventionnelles

ATTENDONS-NOUS ? LAISSONS-NOUS FAIRE ?

Ou bien, sans nier les difficultés actuelles (mobilisation parfois difficile, conséquence des contre-réformes sur les salariés et leur conscience...), réfléchissons ensemble à construire le rapport conséquent pour imposer la prise en compte par la FEHAP de nos REVENDICATIONS.

COMMENT, ENSEMBLE, POUVONS-NOUS ARRETER CES LOGIQUES PATRONALES ET CELLES DES DIRIGEANTS DU PAYS CONTRE NOS INTERETS OUVRIERS ?

Devant la gravité des situations exposées et des conséquences en cours ou prévisibles pour les salariés dans les établissements relevant de la CCNT 51 et devant la faible représentation de syndicats à cette réunion (9 participants Santé Privée et Action Sociale), **les camarades du collectif du 1/1/06 souhaitent alerter et interroger tous les camarades et instances syndicales concernées par cette Convention Collective.**

Cette présente adresse est en direction de l'ensemble des syndicats relevant de la FEHAP, aux USD (Commissions d'Action Sociale et Santé Privée), aux membres de la CEF et aux membres des CE des Unions Santé Privée et Action Sociale. Nous vous sollicitons afin d'organiser dans les départements des groupes de travail des syndicats CGT relevant de la CCN 51 (*travail sur le toilettage*) et afin d'essayer de mettre en place une mobilisation importante ; sous quelle forme et à quelle date cela reste à déterminer ; à la rentrée lors d'une paritaire (le 12 septembre ou le 12 octobre ?) à vous, à nous de décider !

Un prochain collectif se tiendra dans la dernière quinzaine du mois de mai afin de faire le point des propositions et des remontées enregistrées.

Dans l'attente,

Recevez, Cher (e)s Camarades, nos salutations syndicalistes les plus fraternelles.

Joëlle LOUSSOUARN PERON,

Pour l'Union Fédérale de la Santé Privée

Viviane DEBARGES,

Pour l'Union Fédérale de l'Action Sociale.